



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20211216-DE\_110\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, CLEMENT Isabelle (visio), TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François.

Pouvoirs : TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : RAHER Marc

### Délibération N° DE 110-2021

**Objet : Promotion de la langue bretonne - Signature de la Charte Ya d'ar brezhoneg avec l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)**

**Rapporteur : Katell CHANTREAU**

L'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) est un établissement public regroupant l'État, les Conseils régionaux de Bretagne et des Pays-de-la-Loire ainsi que les Conseils départementaux du Finistère, Morbihan, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique.

« Ya d'ar brezhoneg » (Oui au breton) est une initiative de l'OPLB pour le développement de la langue bretonne dans la vie publique, sociale et économique.

Aujourd'hui, 790 structures privées, 227 communes et 14 structures intercommunales ont signé la charte Ya d'ar brezhoneg. La campagne été ouverte aux communes, en 2004, et aux structures intercommunales en 2006. Le principe est simple : il s'agit pour les organismes signataires d'intégrer la langue bretonne dans leurs activités, souvent à partir d'actions simples et ciblées.

L'OPLB assure le suivi et le conseil aux organismes publics et privés qui ont signé Ya d'ar brezhoneg. Il met à disposition les ressources linguistiques (recherches sur la situation de la langue bretonne, recherches toponymiques, recherches terminologiques, traductions, conseils sur la signalétique, relecture...) et accompagne les signataires dans la mise en place et la validation des actions.

Les élus de Douarnenez Communauté ont fait part de leur volonté de promouvoir la langue bretonne dans les actions communautaires. Des actions sont déjà réalisées comme le déploiement de panneaux directionnels en français/breton, les invitations en breton, la signalétique extérieure et intérieure de certains bâtiments communautaires (Stade aquatique, Salle multisports, Maison de la petite enfance).

A noter que le bilinguisme français/breton est également demandé dans le cadre d'attribution de subventions régionales.

Aussi, dans la continuité des actions déjà réalisées, il est proposé de travailler avec l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) dans le cadre de la Charte Ya d'Ar Brezhoneg. Celle-ci prévoit une contractualisation annuelle avec OPLB (2 000€/an pour bénéficier des ressources, des traductions et du suivi des actions) et une série d'actions répartie en 3 niveaux.

Niveau 1 ★	5 actions (n°28 obligatoire)
Niveau 2 ★★	10 actions (n°3, 6, 8, 10, 11, 25, 28 obligatoires) + 1 agent brittophone + 40% écoles maternelles bilingues
Niveau 3 ★★★	15 actions (n°3, 6, 8, 10, 11, 17, 19, 22, 25, 26, 28, 40 obligatoires) + 1 agent brittophone + 50% écoles maternelles bilingues

La stratégie retenue pour Douarnenez Communauté est d'atteindre le niveau 1 de la charte à court terme (juin 2022), puis d'augmenter progressivement le nombre d'actions mises en place. A noter que l'objectif du niveau 2 n'est pas envisageable pour l'instant sans le développement important de l'offre d'enseignement bilingue sur le territoire (il faut avoir au moins 40 % d'écoles maternelles bilingues).

Elue référente du projet : Katell CHANTREAU, Vice-Présidente.

Service référent : service Communication, Olivier JOUVERT.

**Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,**

**Il est proposé d'autoriser le Président à signer la Charte Yar d'ar Brezhoneg avec l'OPBL prévoyant :**

- Une mise en place d'actions en faveur de la promotion du breton sur le territoire (objectif niveau 1 à l'horizon juin 2022),
- Un accès aux ressources de l'OPLB ainsi qu'un suivi des actions,
- Une participation financière de 2 000 €/an à l'OPLB.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre :3, abstention : 5, pour : 18) les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 16 décembre 2021.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**



## RETROPLANNING ACTIONS CIBLEES NIVEAU 1

ACTIONS	JANVIER 2022	FEVRIER/MARS 2022	AVRIL/MAI 2022	JUILLET/DECEMBRE 2022	JANVIER/JUIN 2023
Actions n°28 (obligatoire pour niveau 1) : Signature d'un contrat de mission avec l'Office Public de la Langue Bretonne pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi (2 000 € TTC / an).					
Actions n°2 : Cartons d'invitation bilingues pour les événements organisés par l'EPCI.					
Action n°38 : Mettre en place un groupe de travail transversal (composé d'élus et agents) afin de suivre la mise en place des actions de la charte « Ya d'ar brezhoneg ».					
Action n°9 : Utilisation régulière de la langue bretonne lors des rencontres et cérémonies officielles par les élus brittophones de l'EPCI (ex : discours inaugurations, événements, vœux).					
Action n°7 : Doter l'EPCI d'un logo bilingue. Adaptation du logo de Douarnenez Communauté avec un prestataire (environ 350€ TTC)					
Action n°5 : Cartes de visite et signatures électroniques bilingues pour les agents de l'EPCI (et pour les conseillers communautaires en faisant la demande).					
Action n°21 : Réalisation d'une enquête transversale sur les compétences linguistiques des agents de l'EPCI. Il a été proposé d'élargir l'enquête aux agents et aux élus du territoire en vue d'étudier la mise en place d'une formation au breton (utilisation du DIF ?).					
Action n°8 : Editorial bilingue dans le magazine communautaire.					
Action n°36 : Afficher clairement l'objectif du bilinguisme dans le cahier des charges des nouveaux projets portés par l'intercommunalité (marchés publics, projets des services, ...).					
Action n°6 : Papier à en-tête bilingue.					
Action n°15 : Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes (article dans le magazine communautaire, diffusion des affiches...).					
Action n°3 : Message bilingue sur le répondeur de l'EPCI (DzCO, Maison Petite Enfance, Stade aquatique, E/A)					
Action n°10 : Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur du siège de l'EPCI.					
Action n°11 : Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur dans les équipements d'intérêt communautaire et/ou gérés par l'EPCI.					